



RAPPORT ANNUEL

2024

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



EDITO

Madame, Monsieur,



J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, pour l'année 2024.

Bien que le tonnage total d'ordures ménagères diminue, la quantité produite par habitant a augmenté. Notre communauté de communes doit impérativement améliorer le tri des emballages et réduire les déchets résiduels.

Pour répondre à ce défi, notre chargé de prévention du tri et de la prévention a collaboré avec les communes et les bailleurs sociaux, permettant l'installation de 6 sites de compostage collectif sur le territoire. Ces efforts se poursuivront en 2025.

Parallèlement, les travaux préparatoires pour la rénovation de la déchèterie et du quai de transit ont avancé en 2024 avec des études complémentaires (recherche d'amiante dans les enrobés et études géotechniques).

Sur Xonrupt-Longemer, les usagers bénéficient d'un nouveau point d'apport volontaire aménagé le long de la route départementale et équipé de conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères, les emballages et le verre. Plus esthétique et mieux intégré dans l'environnement, ce site contribue également à limiter les dépôts sauvages.

Enfin, l'année 2024 a été déterminante pour la préparation de l'évolution de la collecte des déchets à Granges-Aumontzey. Nous avons validé 12 points d'apport volontaire (PAV) suite à un travail conjoint avec la municipalité, les prestataires et nos services. Ce nouveau système de collecte en PAV remplacera la collecte en porte-à-porte au courant de 2025.

Michel BERTRAND
Vice-Président délégué à l'environnement et aux déchets

D'après les articles D2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

SOMMAIRE

1	LE TERRITOIRE.....	4
2	PREVENTION ET SENSIBILISATION	5
2.1	PREVENTION DES DECHETS	6
2.2	L'ACCOMPAGNEMENT DES MANIFESTATIONS	8
3	L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS	10
3.1	LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DES RECYCLABLES.....	11
3.2	LES COLLECTES SPECIFIQUES	12
3.3	LE PARC DE BACS ET CONTENEURS.....	13
3.4	LE PARC DE VEHICULES.....	15
3.5	LA DECHETERIE.....	17
3.5.1	<i>Les déchets acceptés</i>	17
3.5.2	<i>Les prestataires</i>	17
3.5.3	<i>Les déchets d'amiante lié</i>	18
3.5.4	<i>Les déchets des professionnels.....</i>	18
3.5.5	<i>La filière PMCB.....</i>	19
4	LE BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS	20
4.1	EVOLUTION DES TONNAGES / RATIOS TOUS FLUX.....	21
4.2	EVOLUTION DES TONNAGES / RATIOS PAR FLUX.....	21
4.3	ZOOM SUR LES OMR.....	22
4.4	ZOOM SUR LE VERRE.....	23
4.5	ZOOM SUR LES EMBALLAGES.....	24
4.6	LES FLUX COLLECTES A LA DECHETERIE	25
5	LE TRI, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DE NOS DECHETS	27
5.1	QUELS CIRCUITS SUIVENT NOS DECHETS ?	28
5.2	LE TRI DES EMBALLAGES	30
5.3	LE TRI DU VERRE	31
5.4	ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET VALORISATION ENERGETIQUE	32
6	LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS.....	33
6.1	LES COUTS DE LA GESTION DES DECHETS.....	34
6.2	LE DETAIL DES DEPENSES.....	36
6.3	LE DETAIL DES RECETTES	37
7	CONCERTATION ET GOUVERNANCE	38
8	LES RESSOURCES HUMAINES.....	39



1

LE TERRITOIRE

La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges gère la collecte et le traitement des ordures ménagères de 8 communes et applique la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ainsi que la redevance spéciale pour les professionnels.

La gestion du service public des déchets comprend :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés et l'exploitation des points d'apport volontaire sur son territoire ;
- L'exploitation d'une déchèterie située à Gérardmer ;
- L'exploitation d'un quai de transit situé à Gérardmer ;
- La sensibilisation et la prévention auprès des usagers pour améliorer le tri et encourager la réduction de la quantité de déchets ;
- La facturation de la redevance spéciale pour les professionnels ;
- La gestion des demandes des usagers et des associations organisatrices de manifestations et d'évènements.



2

PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

100

C'EST LE NOMBRE DE
COMPOSTEURS
INDIVIDUELS VENDUS
AUX HABITANTS EN 2024

L'année 2024 a été l'année de lancement du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et l'accompagnement des manifestations sur la réduction des déchets.



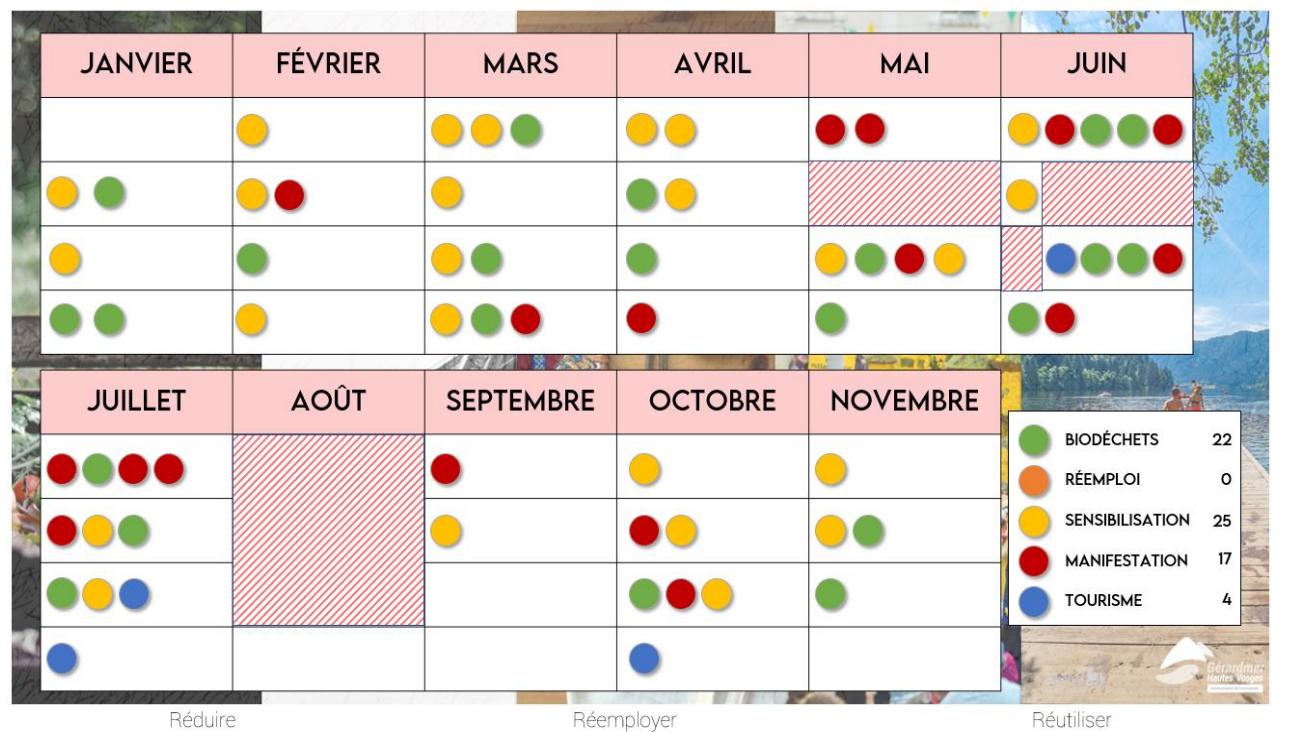
2.1 PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le PLPDMA projette de réduire, de façon coordonnée, la quantité et la nocivité des déchets générés annuellement par l'ensemble des acteurs du territoire. En janvier 2024, le conseil communautaire a adopté ce plan qui vise à réduire de 15% la quantité produite d'ici décembre 2029.

Sur l'illustration ci-dessous, chaque pastille de couleur fait référence à une action menée dans l'un des 5 axes prioritaires définis. On remarque que les axes n°1 (limiter les biodéchets), n°3 (sensibiliser la population) et n°4 (réduire les déchets des manifestations) sont particulièrement représentés.

60 ACTIONS menées en 2024

PLPDMA – BILAN ANNÉE 1



LIMITER LES BIODÉCHETS & EN FAVORISER LA GESTION DE PROXIMITÉ

L'entrée en vigueur de la loi sur le tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024, a été l'occasion de mettre en avant l'axe 1 du PLPDMA.



Dans ce cadre, un nouveau marché de fourniture de bacs à compost individuels et collectifs a été conclu pour quatre ans avec l'entreprise GERBOIS située à Sapois. Cette année, 100 bacs à compost individuels ont été vendus.

En parallèle, la CCGHV a accompagné l'installation de 6 sites de compostage collectif sur le territoire.

Le retour au sol et le jardinage au naturel ont été valorisés lors de chaque animation, et ces thématiques ont fait l'objet d'une conférence ainsi que de communications dédiées. De plus, une première opération de broyage a pu être réalisée en 2024. Celle-ci a permis d'assurer notre autonomie en matière de fourniture de broyat pour le compostage collectif.

6 SITES
de compostage
collectif
installés en
2024



Sites installés :

- A GERARDMER : rue Jules Ferry, 73 et 78 boulevard d'Alsace, avenue des Vosges, rue du levant
- A LE THOLY : route de Noirpré



2.2 L'ACCOMPAGNEMENT DES MANIFESTATIONS

La réduction des déchets générés lors des manifestations, a constitué le dernier axe fort de l'année 2024. À lui seul, il représente environ un quart des actions menées. Dans ce cadre, l'association Éco-Manifestation Vosges (EMV) a été systématiquement mise en avant auprès des associations organisatrices d'événements. Une attention particulière a été portée à la lutte contre le « tout jetable ». La vaisselle réutilisable, considérée comme une alternative essentielle, a ainsi été promue dès que cela apparaissait pertinent.



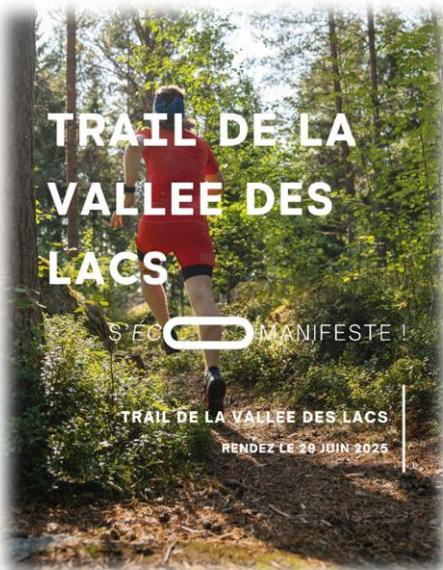


L'EXEMPLE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS AU CŒUR DU TRAIL DE LA VALLÉE DES LACS

En 2024, le trail de la vallée des lacs (TVL) s'est particulièrement illustré par les choix effectués, en amont de la compétition, afin de limiter au maximum son empreinte environnementale. Si le tri des déchets a bien été effectué le jour J, sous l'œil attentif d'un groupe de bénévoles formé pour l'occasion, la réduction des déchets a en effet été planifiée plusieurs mois avant la manifestation. Comment ? En passant en revue tous les postes de « production de déchets » et en imaginant des alternatives, parmi lesquelles :

BANNIR LE TOUT JETABLE DES BUVETTES : la restauration sur place a été servie dans des contenants réutilisables et les participants étaient invités à apporter leur propre gobelet pour profiter des différents ravitaillements.

BALISER SANS DÉCHETS : tandis que la majorité des événements utilise encore de la rubalise jetable, le TVL a fait confectionner, à partir de chutes de tissu d'un acteur local, des balises pouvant être réutilisées durant plusieurs années sur cette course et sur d'autres événements (ce qui a d'ores et déjà été le cas en 2024).



CHANGER SA FAÇON D'OFFRIR : les goodies aux couleurs de l'événement fabriqués à l'autre bout de la planète sont monnaie courante sur les manifestations sportives. Le TVL a fait un pas de côté en n'offrant que des produits locaux (torchon, bière, bonbons) et a même expérimenté d'offrir aux coureurs la possibilité d'effectuer un don. De jeunes plants d'arbres ont ainsi été présentés aux coureurs pour qu'ils choisissent soit de les ramener chez eux, soit d'en faire don aux communes pour que ces dernières puissent les replanter dans les forêts traversées par le parcours. Cette opération a rencontré un franc succès puisque plusieurs centaines de jeunes pousses seront replantées.

3

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges possède la compétence collecte des déchets ménagers. Elle a en charge la collecte des ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective des emballages et du verre, et la collecte des déchets en déchèterie.



3.1 LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES RECYCLABLES

La CCGHV gère en régie la collecte des ORDURES MENAGERES RÉSIDUELLES (OMR), selon les secteurs, en porte à porte, en points de regroupement et points d'apport volontaire. En fonction des zones, la collecte en porte à porte peut même être effectuée jusqu'à 3 fois par semaine.



La collecte des PAPIERS, CARTONS, EMBALLAGES MÉNAGERS et du VERRE se fait en point d'apport volontaire.



Les conteneurs pour les papiers-cartons et emballages ménagers recyclables sont collectés par l'entreprise BARISIEN/SUEZ. Le verre est collecté par MINERIS. La fréquence de collecte dépend de la vitesse de remplissage des conteneurs de tri : d'une fois par mois sur les points peu fréquentés en basse saison et jusqu'à deux fois par semaine pour les points très fréquentés en haute saison.

3.2 LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

○ LES CARTONS DES PROFESSIONNELS

La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges organise une collecte gratuite de cartons auprès d'environ 200 professionnels, artisans, commerçants, entreprises, hôteliers-restaurateurs.

2 agents / 3 jours de collecte

**ENV. 240
TONNES**
collectées



Les cartons sont conditionnés dans des sacs « big bag » par les professionnels et collectés par une équipe de deux agents. Ces sacs sont vidés dans une benne dédiée de la déchèterie. Les cartons sont ensuite acheminés vers le centre de regroupement d'Epinal puis valorisés à la Papeterie NSI de Golbey.

○ LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS



Par un partenariat avec l'association L'abri 88, la communauté de communes propose un service de collecte gratuite des déchets encombrants à domicile, sur inscription et réservé uniquement aux particuliers.

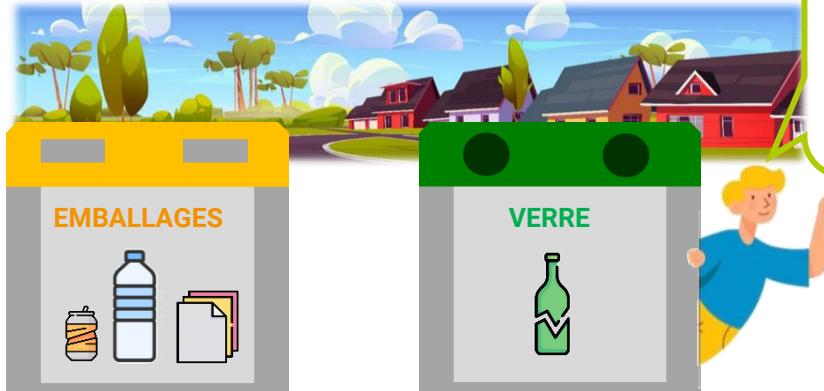
Ce service, visant à aider les personnes qui ne peuvent pas se rendre en déchèterie, est limité à 2 collectes annuelles par foyer dans la limite de 2m³ ou 400 kg par enlèvement (100 kg par objet au maximum). Les déchets sont directement dirigés sur la déchèterie.

ENLEVEMENTS répartis de la façon suivante :
(y compris dépôts sauvages)

Gérardmer _____ 58
Granges-Aumontzey _____ 10
Xonrupt-Longemer _____ 2

Le Tholy _____ 8
Le Valtin _____ 1

3.3 LE PARC DE BACS ET CONTENEURS



Les conteneurs sont disposés à la déchèterie et dans l'ensemble des communes de la communauté de communes en fonction du nombre d'habitants ou de points spécifiques de fort apport.

Afin de renforcer le service, deux nouveaux points ont été créés à Xonrupt-Longemer, route du pré Coutret et allée des pêcheurs.



En 2024, la communauté de communes a conclu 3 marchés pour la fourniture de conteneurs aériens, enterrés et semi-enterrés pour les ordures ménagères résiduelles, les emballages et le verre, pour une durée de 4 ans. C'est la société ASTECH située en Alsace qui est attributaire.

Une première commande a été signée en automne 2024 pour des conteneurs aériens aux couleurs de notre territoire. Ces conteneurs ont été livrés en début d'année 2025.





CAMPAGNE DE LAVAGE DES CONTENEURS

En 2024, les équipes techniques ont lavé une partie du parc de conteneurs de tri. Les moyens humains et techniques à disposition n'étant pas adaptés, il sera fait appel à une entreprise spécialisée pour les prochaines années.



RECYCLAGE DE VIEUX BACS ET CONTENEURS

Chaque année, la communauté de communes renouvelle son parc de bacs roulants et de conteneurs, ce qui nécessite de se débarrasser des vieux équipements hors service. Les agents de collecte ont démantelé les bacs et découpé les conteneurs. Un partenariat avec l'entreprise VEOLIA a été conclu pour leur recyclage. Ils redeviendront des contenants PEHD neufs !



3.4 LE PARC DE VÉHICULES

Pour assurer le service de collecte, la communauté de communes dispose des véhicules suivants :

Nissan NV400 - 2022
Collecte cartons
Transport matériel



DAF équipé d'une grue - 2012
Transport conteneurs et bacs pour maintenance



BOM Renault - 2011
Collecte bacs



BOM Grue Scania - 2016
Collecte conteneurs semi-enterrés et bacs



BOM Man - 2019
Collecte bacs



BOM Mercedes - 2022
Collecte bacs





TRAVAUX D'ENROBÉ DEVANT LES GARAGES

En 2024, des travaux de réfection des enrobés et caniveaux devant les garages ont été réalisés par l'entreprise ENRO'B (Xonrupt-Longemer) pour un montant total de 3 402 €.



AVANT



APRÈS



TRAVAUX DE POSE DE CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS À XONRUPT-LONGEMER

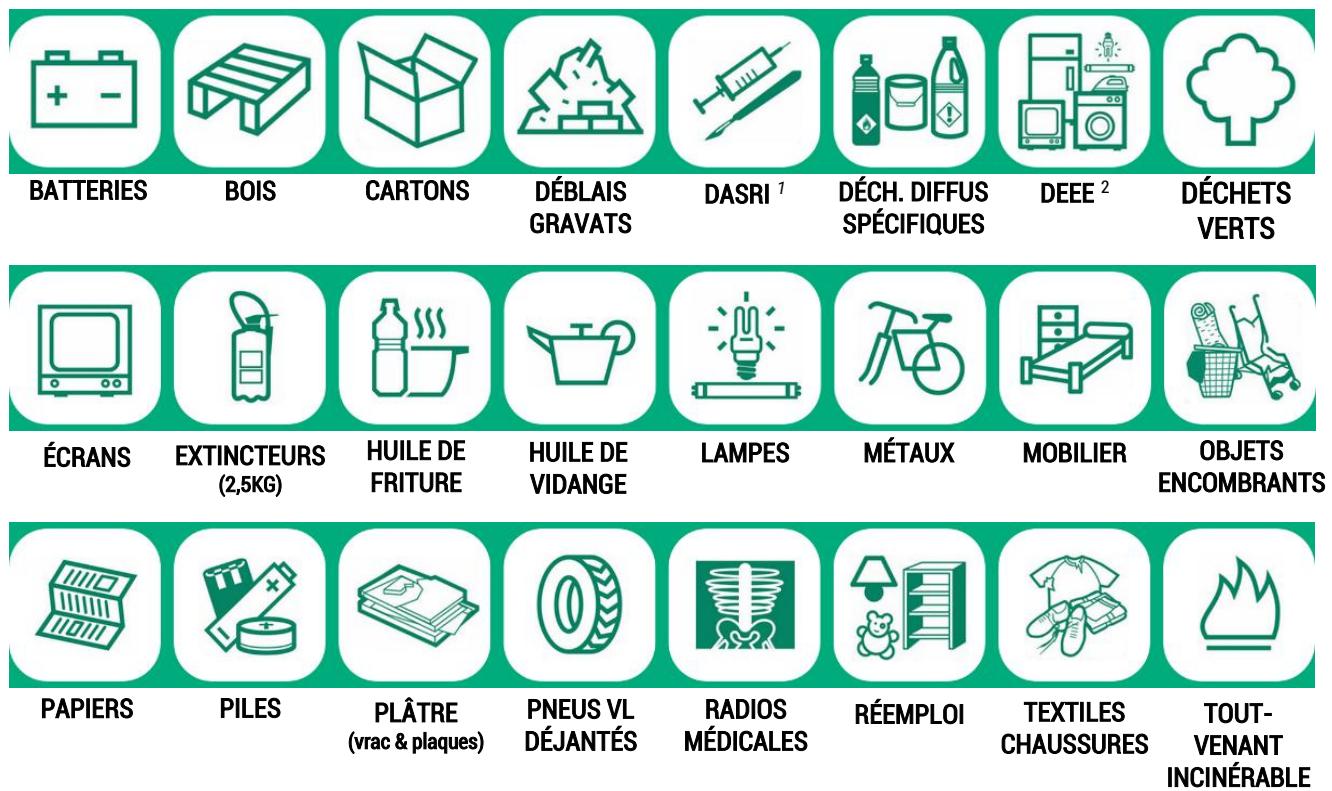
La communauté de communes continue de déployer les conteneurs semi-enterrés sur son territoire. En 2024, 5 conteneurs, ont été posés route de Colmar à Xonrupt-Longemer, par l'entreprise DEREXEL (Gérardmer). Depuis l'aménagement, le site est mieux respecté avec moins de dépôts sauvages.

► Coût des travaux : **9 180 €**



3.5 LA DÉCHÈTERIE

3.5.1 LES DÉCHETS ACCEPTÉS



¹ DASRI = déchets d'activités de soin à risques infectieux

² DEEE = déchets électriques et électroniques

REFUSÉS : amiante lié, bouteilles de gaz, explosifs, extincteurs (+ 2,5KG), médicaments, pneus PL & tracteurs

3.5.2 LES PRESTATAIRES

Dans le cadre d'un marché public, plusieurs prestataires interviennent à la déchèterie pour la location des bennes et leur enlèvement vers les exutoires de traitement et de valorisation :

- Bennes tout venant incinérable, bois, déchets verts, gravats, plâtre, huisserie, papiers, cartons : la location et le transport sont assurés par la société CITRAVAL.
- Bennes ferrailles : la mise à disposition et le transport des bennes sont assurés par la société FERS ET METAUX.



3.5.3 LES DÉCHETS D'AMIANTE LIÉ



En 2024, deux demi-journées de collecte des déchets d'amiante lié a été organisée au lieu-dit Le Kertoff à Gérardmer.

Cette collecte était ouverte aux habitants du territoire (particuliers), gratuitement, sur inscription, pour les dépôts de moins de 20m².

- ▶ Nombre d'inscrits : **53 USAGERS**
- ▶ Quantités collectées : **11 TONNES**
- ▶ Coût de l'opération : **9 823 €**

3.5.4 LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS



Depuis sa création en 2004, Sovodeb accompagne les professionnels dans l'évolution des pratiques de gestion des déchets. Né d'un partenariat entre acteurs publics et privés, ce dispositif repose sur une approche structurée et performante, garantissant une valorisation optimale des matières collectées.

Ainsi, la carte Deby© est un outil essentiel pour les professionnels souhaitant optimiser la gestion de leurs déchets. Elle offre un accès privilégié à plus d'une vingtaine de déchèteries publiques et à une déchèterie professionnelle réparties sur le département des Vosges.



Source : SOVODEB



Grâce à cette carte prépayée, les entreprises et administrations peuvent déposer leurs déchets aux mêmes conditions tarifaires sur l'ensemble du territoire vosgien, assurant ainsi une gestion simplifiée et uniforme.

A chaque passage en déchèterie, un ticket de pesée est remis et la carte est débitée en fonction de la nature et du poids des déchets apportés. Certains dépôts sont gratuits : cartons, métaux, mobilier, déchets électriques et électroniques.

**EN 2024,
62 tonnes
COLLECTÉES**
Pour **6 223 €** de
recettes

3.5.5 LA FILIÈRE PMCB

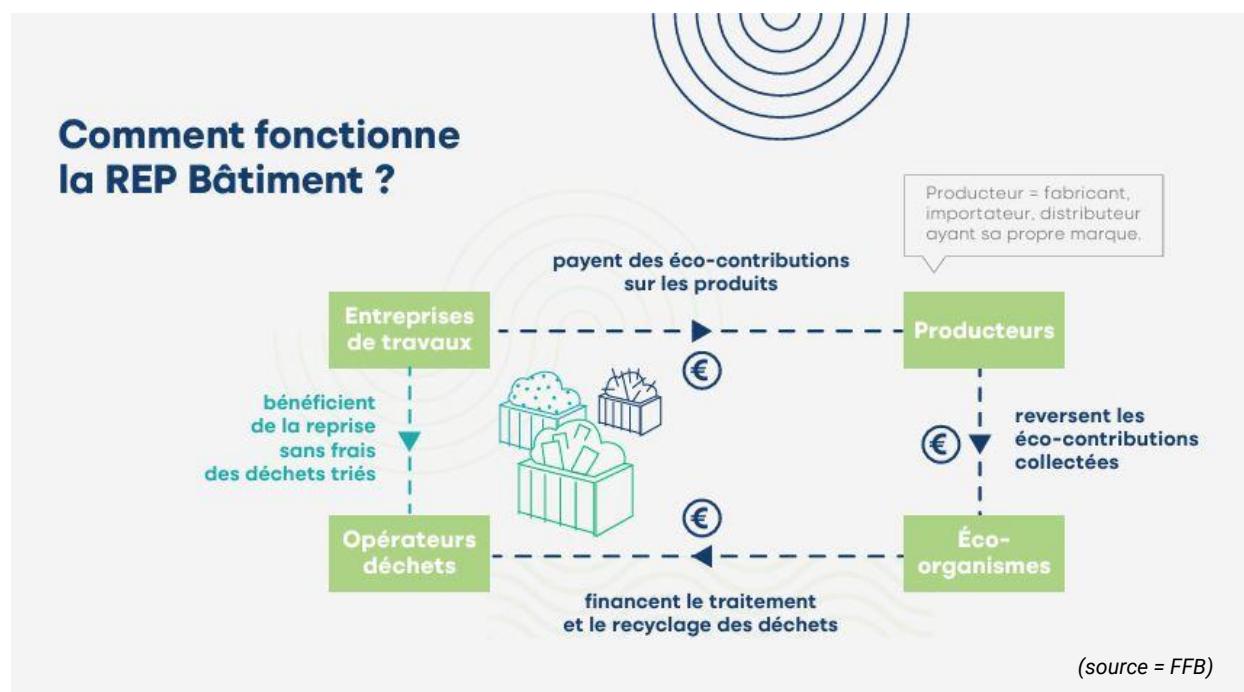
La filière Responsabilité élargie des producteurs (REP) des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) a été instaurée par la Loi AGEC de 2020.

Les flux concernés par cette filière sont le bois, les gravats, le plâtre, les menuiseries vitrées, la ferraille, la laine de verre, la laine de roche, les déchets dangereux, l'amiante et les plastiques issus des matériaux de construction.

En 2024, la CCGHV a travaillé en lien étroit avec EVODIA afin que la mise en œuvre opérationnelle de cette filière démarre au 1^{er} janvier 2025 à la déchèterie de la Heunotte.



Formation des agents de déchèterie en décembre 2024



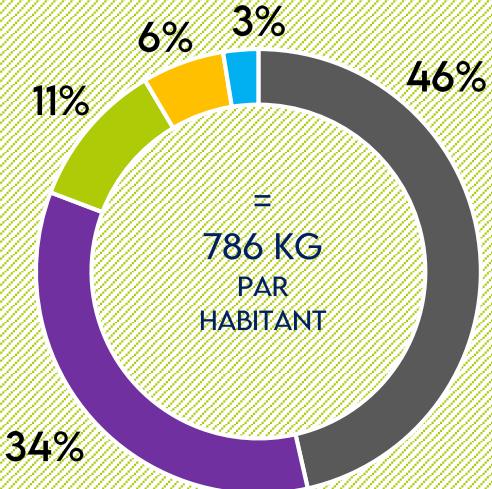
4

LE BILAN DE LA COLLECTE DES DÉCHETS



EN 2024, CHAQUE HABITANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A PRODUIT 786 KG DE DÉCHETS !

SOURCE : FICHIER EVOLUTION MATRICE COMPTACOUT



CHIFFRES CLÉS DES DÉCHETS COLLECTÉS

Cartons des professionnels et amiante	20 kg / hab.
Emballages	47 kg / hab.
Verre	84 kg / hab.
Déchets issus de la déchèterie	270 kg / hab. *
Ordures ménagères	365 kg / hab.

* Hors gravats

SE SITUER PAR RAPPORT AUX AUTRES...

Source SINOE – catégorie collectivité « autre touristique »

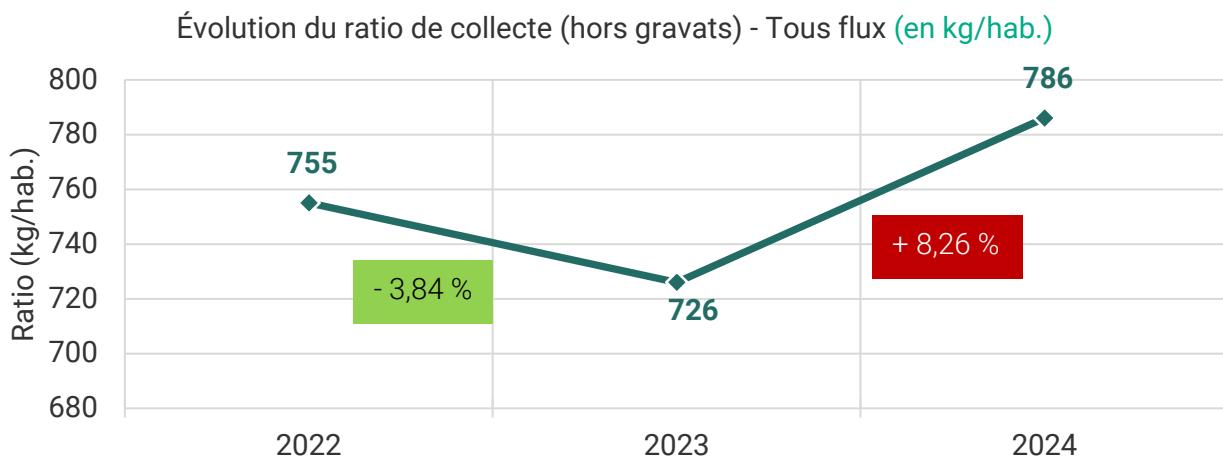


CC Couserans Pyrénées
590 kg / hab.

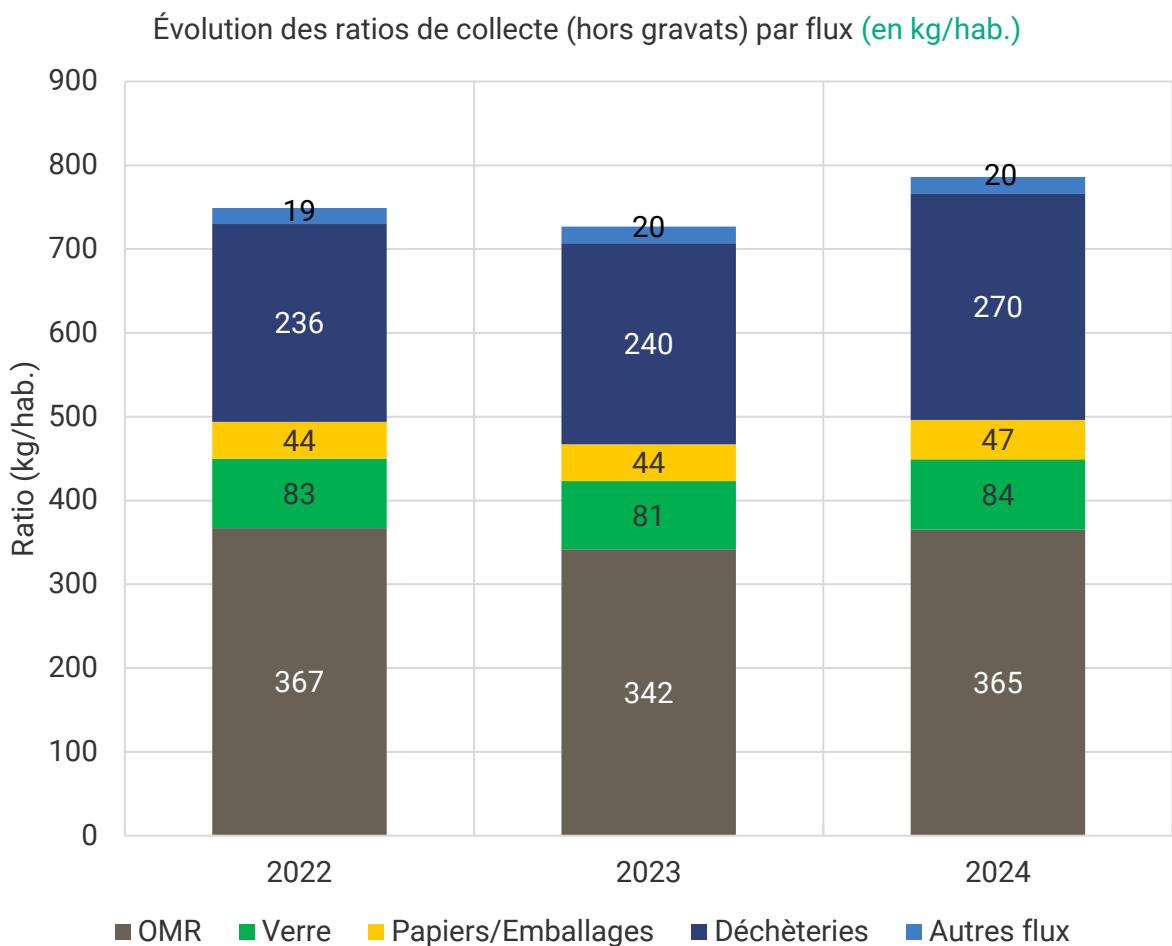
CC Morvan Sommets et Grands Lacs
624 kg / hab.

CCGHV
786 kg / hab.

4.1 EVOLUTION DES TONNAGES / RATIOS TOUS FLUX

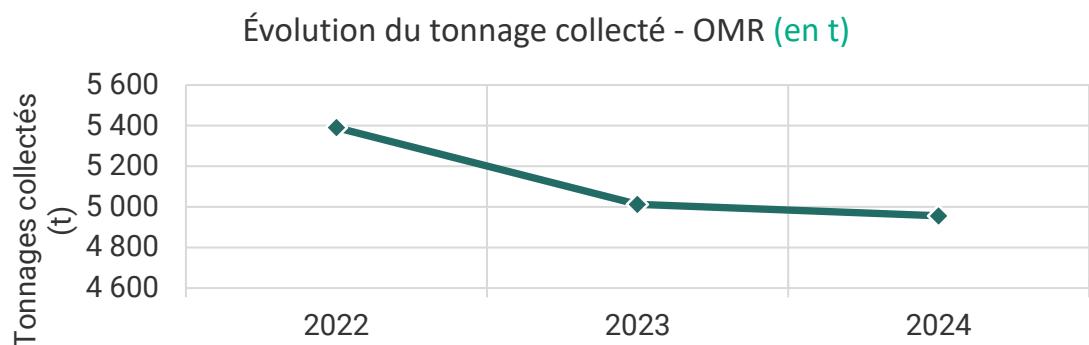
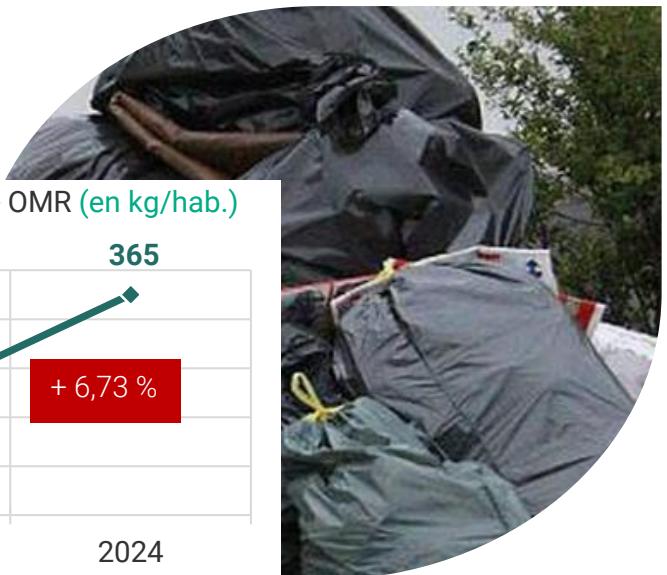
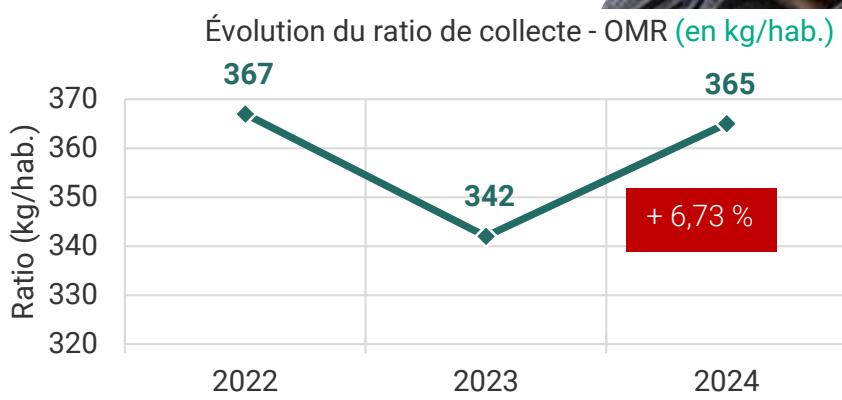


4.2 EVOLUTION DES TONNAGES / RATIOS PAR FLUX



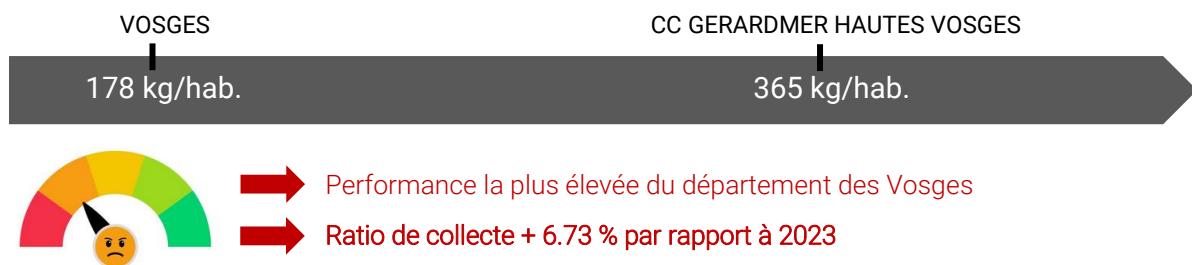
Les tonnages en déchèterie ont subi une augmentation de 12,5 % entre 2023 et 2024 ce qui explique en partie la hausse globale de + 8.26 % tous flux confondus.

4.3 ZOOM SUR LES OMR

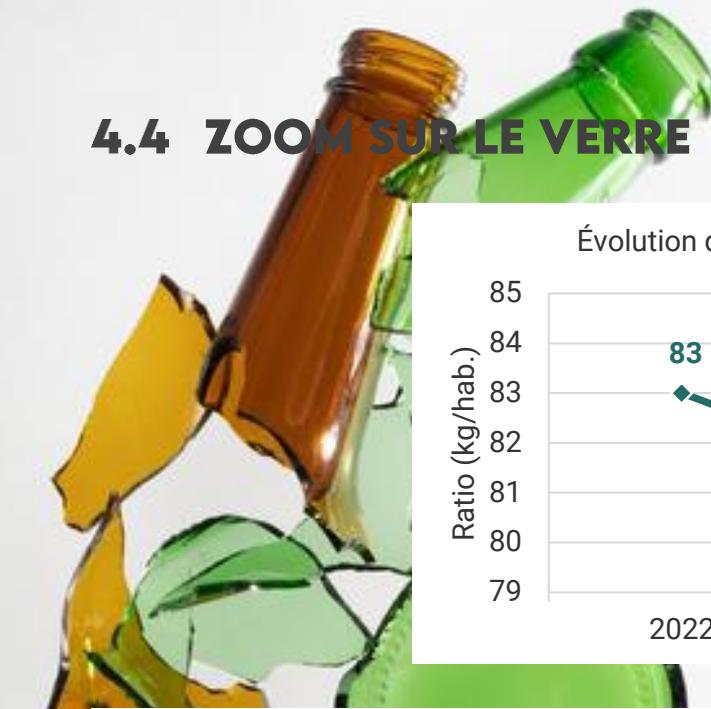


La baisse du tonnage collecté s'explique par la baisse du nombre d'habitants. Le ratio de la production d'OMR par habitant a subi une augmentation.

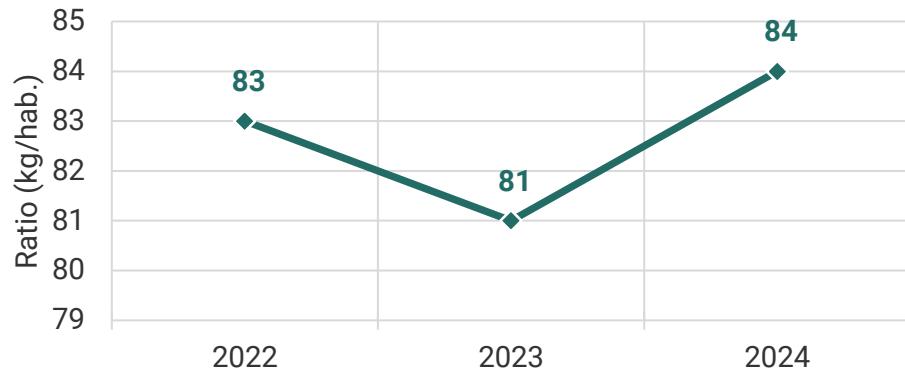
→ ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE LA COLLECTE DES OMR



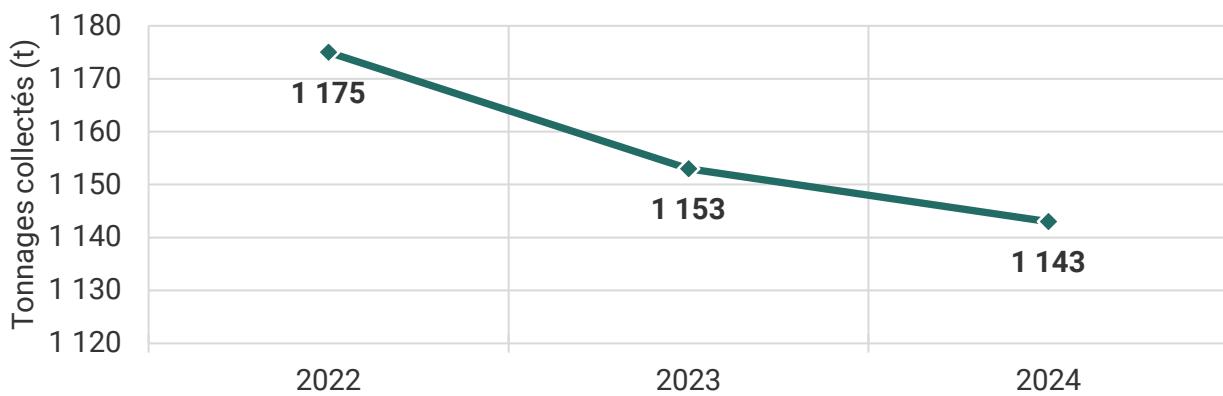
4.4 ZOOM SUR LE VERRE



Évolution du ratio de collecte - Verre (en kg/hab.)



Évolution du tonnage collecté - Verre (en t)



ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE LA COLLECTE DU VERRE

VOSGES

45 kg/hab.

CC GERARDMER HAUTES VOSGES

84 kg/hab.

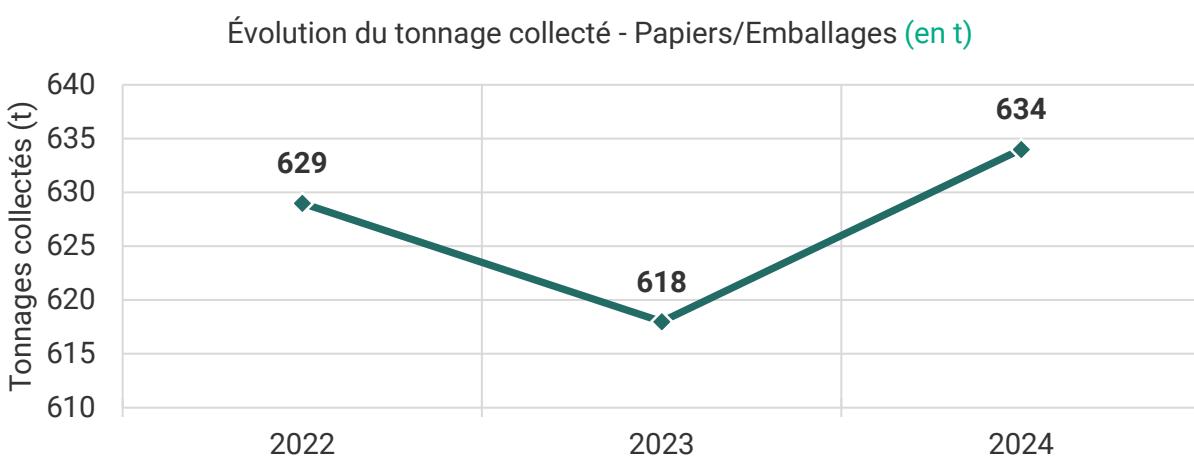
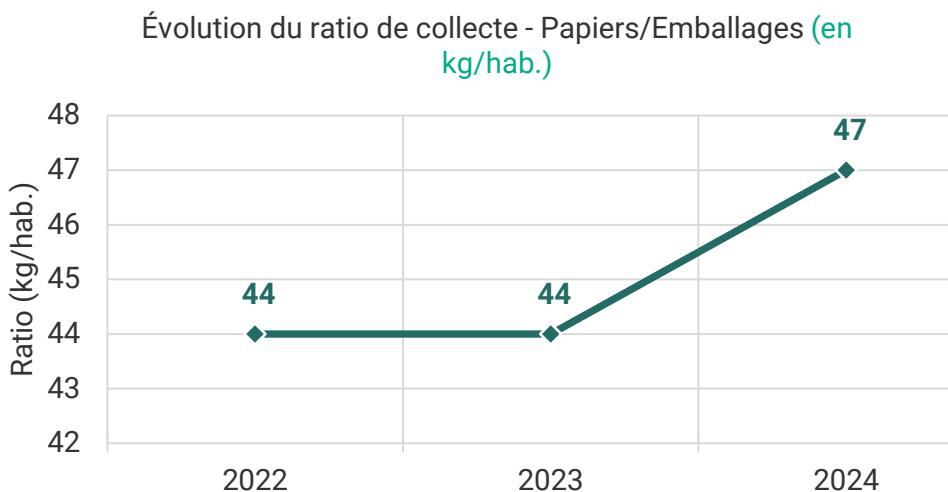


Performance la plus élevée du département des Vosges



Tonnages + 3,70 % par rapport à 2023

4.5 ZOOM SUR LES EMBALLAGES



ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES

CC GERARDMER HAUTES VOSGES

47 kg/hab.

VOSGES

73.5 kg/hab.



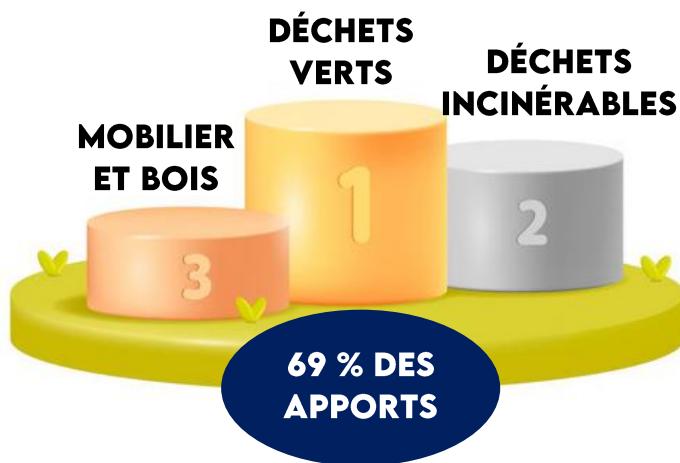
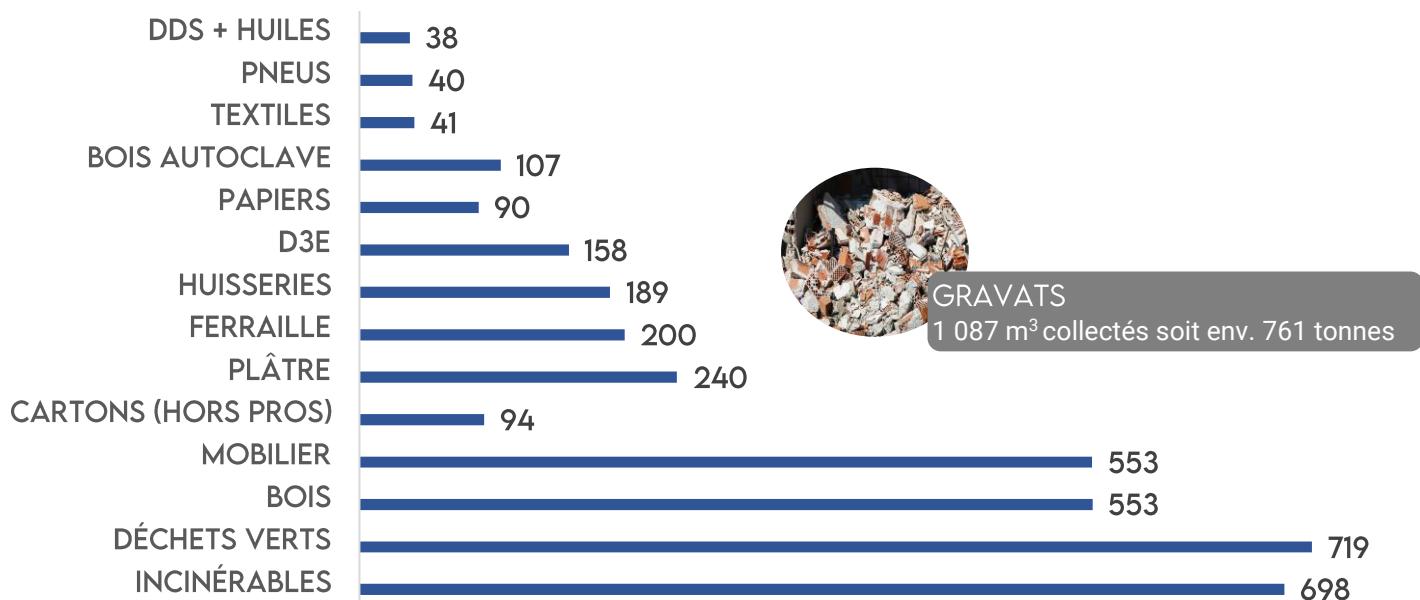
→ Performance la plus faible du département des Vosges

→ Tonnages + 6 % par rapport à 2023

4.6 LES FLUX COLLECTÉS À LA DÉCHETERIE

4.6.1.1 LES TONNAGES 2024

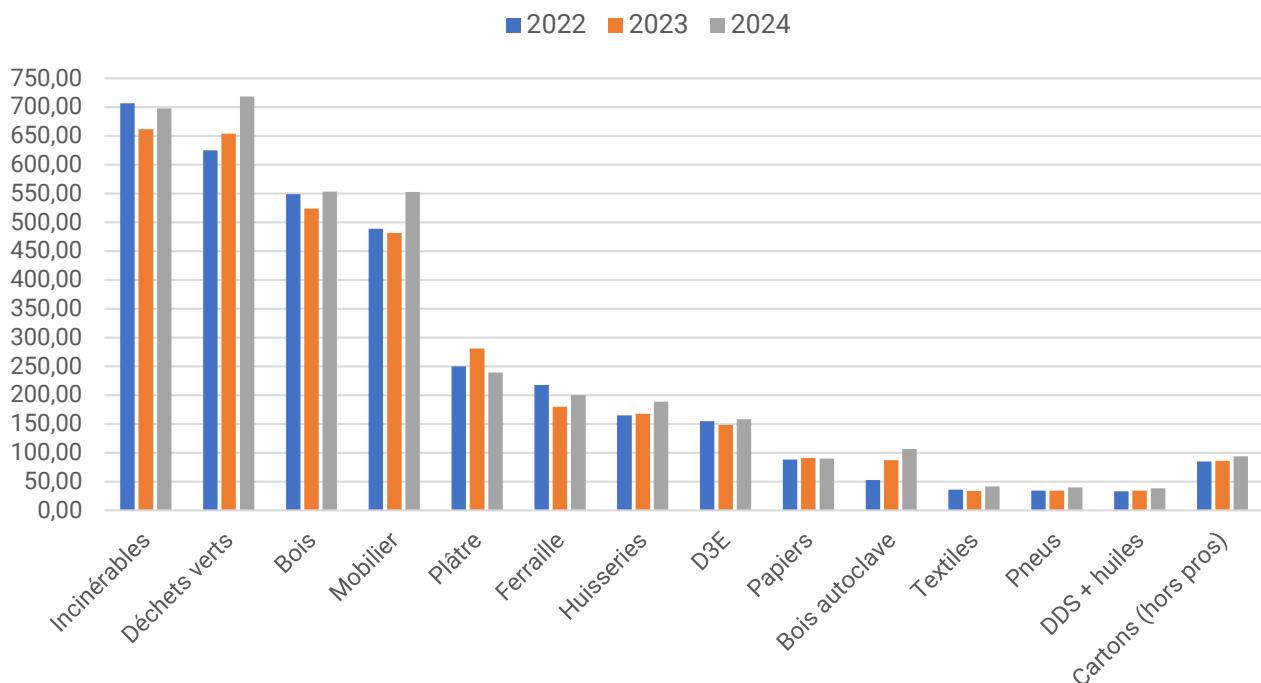
TONNES COLLECTÉES PAR CATÉGORIE DE DÉCHETS EN 2024



4.6.1.2 L'ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE

Les tonnages de déchets collectés à la déchèterie ont augmenté en 2024 par rapport à 2022 et 2023.

EVOLUATION DES TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE



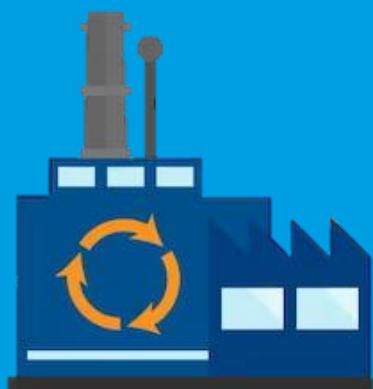
Flux	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Variation 2022-2023	Variation 2023-2024	Variation 2022-2024
Incinérables	707,00	662,00	698,00	- 6 %	+ 5 %	- 1 %
Déchets verts	625,00	654,00	718,83	+ 5 %	+ 10 %	+ 15 %
Bois	549,00	524,00	553,26	- 5 %	+ 6 %	+ 1 %
Mobilier	489,00	482,00	553,00	- 1%	+ 15 %	+ 13 %
Plâtre	250,00	281,00	239,52	+ 12 %	- 15 %	- 4 %
Ferraille	218,00	180,00	200,05	- 17 %	+ 11 %	- 8 %
Huisseries	165,00	168,00	189,02	+ 2 %	+ 13 %	+ 15 %
D3E	155,00	148,00	158,04	- 5 %	+ 7 %	+ 2 %
Papiers	88,00	91,00	89,90	+ 3 %	- 1 %	+ 2 %
Bois autoclave	52,68	87,00	106,56	+ 65 %	+ 22 %	+ 102 %
Textiles	36,00	33,62	41,43	- 7 %	+ 23 %	+ 15 %
Pneus	34,16	34,33	40,02	0 %	+ 17 %	+ 17 %
DDS + huiles	33,00	34,38	38,00	+ 4 %	+ 11 %	+ 15 %
Cartons (hors pros)	85,00	86,00	94,00	+ 1 %	+ 9 %	+ 11 %

Entre 2022 et 2024, les tonnages de bois autoclave enregistrent la plus forte augmentation (+ 102 %). Les tonnages de pneus, déchets verts, huisseries, déchets dangereux et huiles, textiles et mobilier varient de + 13 à + 17 %. En revanche, les tonnages de ferraille diminuent alors qu'ils représentent une recette financière.

TAUX MOYEN ANNUEL
DE REFUS DE TRI DANS
LES CONTENEURS DE TRI
DES EMBALLAGES

19,3 %

5 LE TRI, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DE NOS DÉCHETS



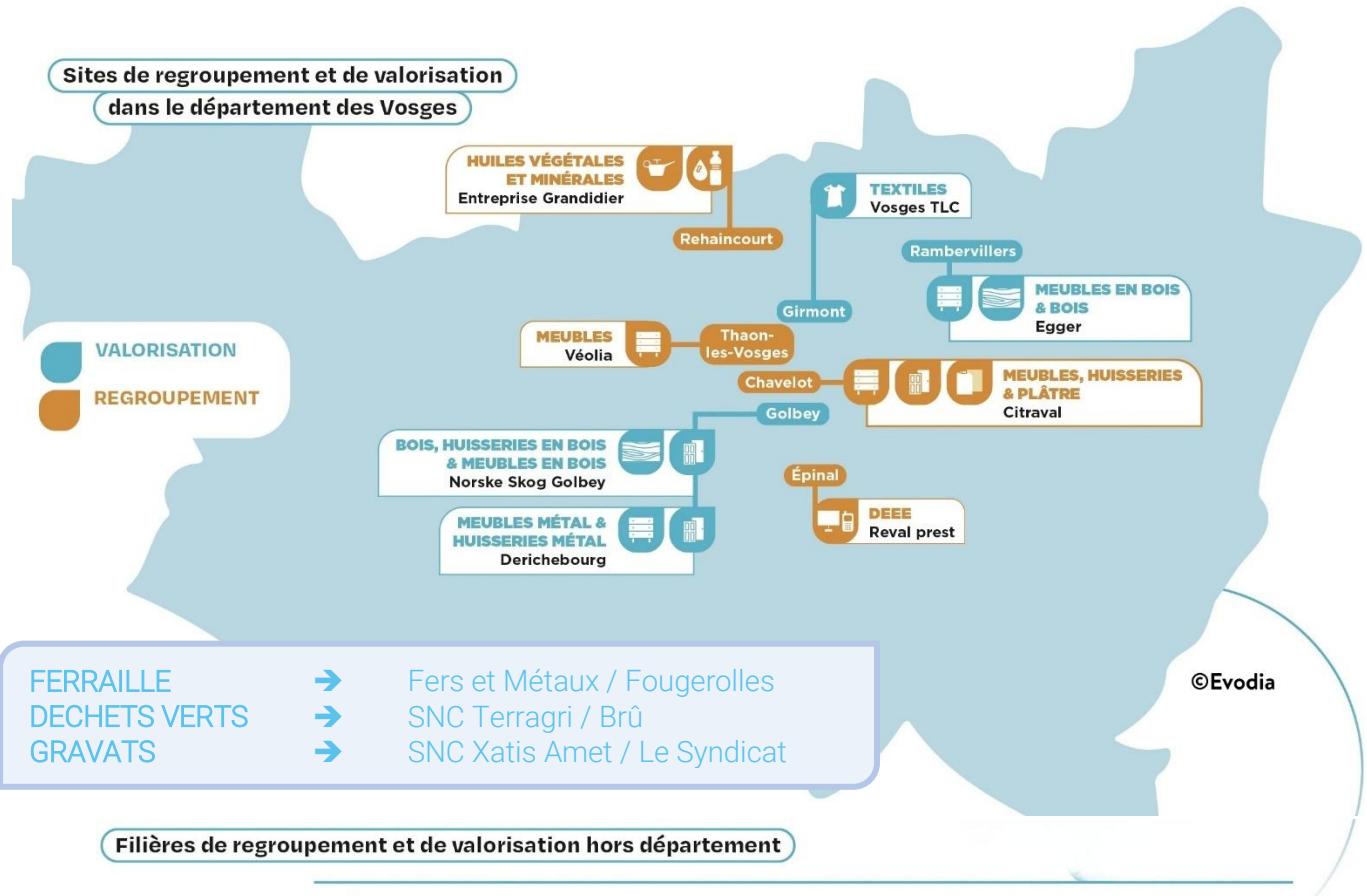
La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges a confié, pour la majeure partie des filières, le traitement de ses déchets à l'Etablissement vosgien d'optimisation des déchets par l'innovation et l'action (EVODIA)

Le traitement est géré par des prestataires pour :

- Le tri du verre et des emballages ;
- L'incinération des ordures ménagères résiduelles et déchets ultimes de la déchèterie ;
- La valorisation des déchets issus des filières prises en charge en déchèterie.

5.1 QUELS CIRCUITS SUIVENT NOS DÉCHETS ?





Filières de regroupement et de valorisation hors département

DÉCHETS	SITE
AMIANTE	LINGENHOLD ENVIRONNEMENT - OBERSCHAFFOLSHÉIM (67) SUEZ - JEANDELAINCOURT (54)
BATTERIES	METALBLANC - BOURG-FIDÉLE (08) GDE - ROCQUANCOURT (14)
DDS (déchets diffus spécifiques)	CHIMIREC - DOMJEVIN (54)
DEEE ÉQUIPEMENTS FROID ET PETITS ÉLECTROMÉNAGERS	REMONDIS - SAINT-THIBAULT (10)
DEEE ÉCRANS	ENVIRONNEMENT RECYCLING REGAIN ECOPLAST - FOURCHAMBAULT (58)
DEEE ÉQUIPEMENTS HORS FROID	ESKA - STRASBOURG (67) DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT
HUISSERIES PVC	VEKA RECYCLAGE - VENDEUVRE-SUR-BARSE (10)
HUISSERIES VERRE	SIBELCO - CROUY (02)
LAMPES & NÉONS	ARTEMISE - VULAINES (10)
PILES	EURODIEUZE - DIEUZE (57)
PNEUS	ALPHA RECYCLAGE - BREVANS (39)
ATELIER DU PEINTRE	CHIMIREC - DOMJEVIN (54)
MEUBLES REMBOURRÉS	BOURGOGNE RECYCLAGE - LONGVIC (21)
MEUBLES PLASTIQUES	VICAT - XEUILLY (54)
PLÂTRE	RITLENG REVALORISATIONS - ROHR (67)

STOCKAGE **VALORISATION** **TRAITEMENT SPÉCIFIQUE**

©Evodia

5.2 LE TRI DES EMBALLAGES

Une fois déposés dans les conteneurs de tri, nos emballages sont collectés par l'entreprise SUEZ puis dirigés vers le centre de recyclage de la Maix à Chavelot. Ils sont triés puis dirigés vers les filières de recyclage. En 2024, la part des plastiques dans la collecte sélective a augmenté ! Grâce à la campagne de communication menée sur les imbriqués, les résultats sont là ! En 2024, ils ne représentent plus que 13 % des erreurs de tri contre 45 % les années précédentes.



Mais les erreurs de tri persistent. La CCGHV et EVODIA se mobilisent tout au long de l'année pour faire reculer ces erreurs de tri en communiquant et en mettant en place des actions techniques sur le terrain.

➡ LES REFUS DE TRI



➡ LES ERREURS DE TRI FRÉQUENTES

- ☒ Emballages dans des sacs poubelle noirs fermés
- ☒ Bouteilles non vidées
- ☒ Boîtes de conserve pleines

- ☒ Emballages imbriqués les uns dans les autres
- ☒ Chutes de bois
- ☒ Textiles et chaussures

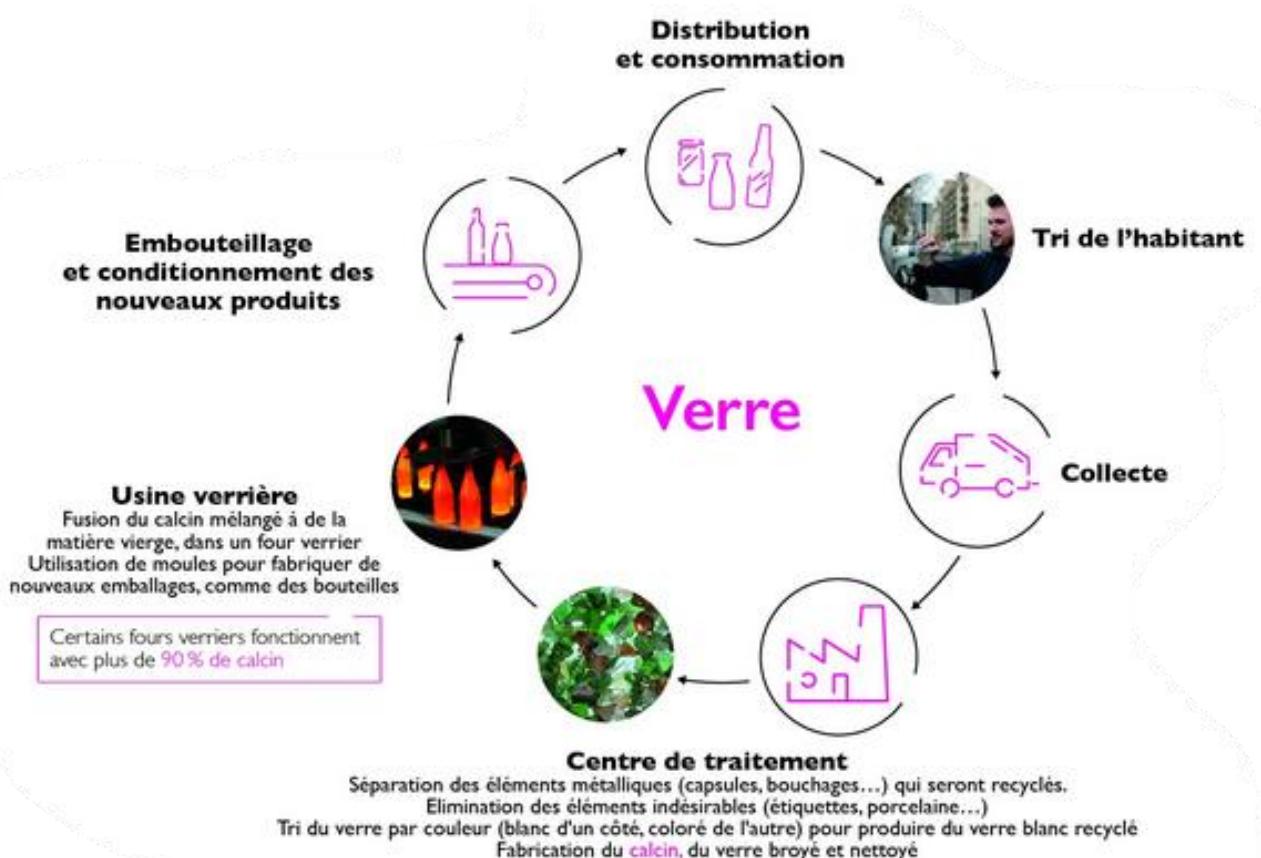




5.3 LE TRI DU VERRE

Le verre déposé dans les conteneurs est collecté par l'entreprise MINERIS puis acheminé au centre de tri Sibelco à Saint-Menge. Il sera recyclé en bouteilles en verre dans l'usine O-I Manufacturing à Gironcourt-sur-Vraine.

LES ÉTAPES DU RECYCLAGE DES EMBALLAGES EN VERRE



(source = CITEO)

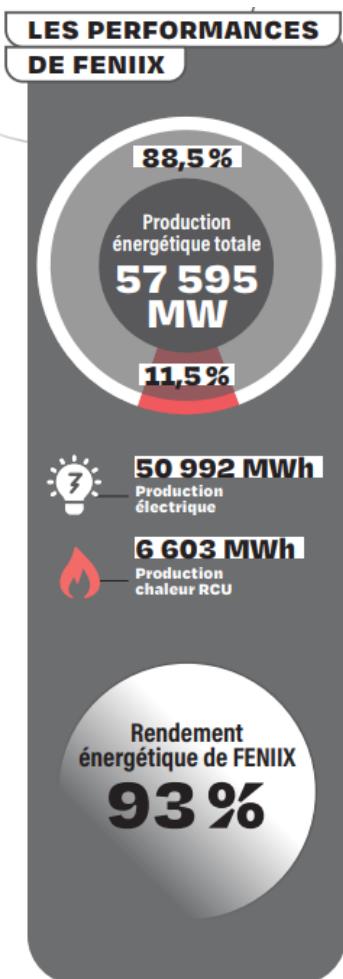
5.4 ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Les ordures ménagères collectées en porte à porte, dans les bacs de regroupement et dans les conteneurs aériens et ou semi-enterrés sont rassemblées sur le quai de transit (dans l'enceinte de la déchèterie) puis acheminées vers l'usine de valorisation énergétique FENIIX à Rambervillers.

FENIIX est le principal site de traitement dans les Vosges :

**95 % DES ORDURES MÉNAGÈRES ONT ÉTÉ
VALORISÉES ÉNERGIQUEMENT EN 2024.**

Les tonnages d'OMr et de tout venant incinérable de déchèterie ont été détournés pendant l'arrêt technique de FENIIX (3 semaines) sur le site de stockage de Villoncourt.



(source = EVODIA - rapport d'activité 2024)



FENIIX reçoit 3 types de flux : les ordures ménagères résiduelles, le tout-venant incinérable provenant de la déchèterie et les refus de tri issus du centre de recyclage de la Meix (cf article 5.2). Afin d'assurer la performance énergétique et de préserver la sécurité, la qualité des déchets entrants fait l'objet d'un suivi hebdomadaire par les équipes d'EVODIA et celles de FENIIX.

Alors qu'ils bénéficient de filières dédiées en déchèterie, certains déchets se retrouvent chez FENIIX : les peintures et métaux lourds, le plâtre, les bouteilles de gaz. Les objets volumineux, quant à eux, provoquent bourrage, arrêts machine. L'arrivée d'un canoë dans la fosse a été révélateur des risques pour la sécurité.



Connectée au réseau de chaleur urbain de la ville de Rambervillers, l'UVE FENIIX permet d'alimenter en chauffage 19 équipements publics de la commune. Celle-ci produit par ailleurs 50 000 MWh d'électricité par an directement injectés dans le réseau qui répondent aux besoins énergétiques de 60 000 habitants.



6

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

La Communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges utilise la méthode ComptaCoût®, basée sur la comptabilité analytique, et la matrice des coûts pour connaître et gérer les coûts de gestion des déchets.



La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. La matrice est alimentée par les données comptables.

4 atouts majeurs :

- L'adaptabilité grâce à un cadre homogène entre toutes les collectivités ;
- La fiabilité, avec des règles de remplissage communes et pérennes ;
- La reconnaissance car la matrice est approuvée par de nombreux acteurs
- La précision, avec une expression des coûts en euro, en euro/habitant, en euro/tonne et par flux de déchets

6.1 LES COÛTS DE LA GESTION DES DÉCHETS

**133,60 €
PAR
HABITANT**

CONTRE 125,10 € EN 2023

EN 2024, LE COÛT AIDÉ DE LA GESTION DES DÉCHETS (COÛT À LA CHARGE DE LA COLLECTIVITÉ) EST DE 133,60 € PAR HABITANT



LE COÛT AIDÉ DANS LE DÉTAIL

	COÛT AIDÉ € HT PAR HABITANT	COÛT AIDÉ € HT PAR TONNE
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	93,50 €	256,00 €
EMBALLAGES VERRE	1,80 €	21,00 €
PAPIERS ET EMBALLAGES	2,00 €	42,00 €
DÉCHETS EN DÉCHÈTERIE	30,60 €	113,00 €
DÉCHETS DES PROFESSIONNELS (CARTONS)	3,20 €	181,00 €
ENCOMBRANTS	1,90 €	1788,00 €
AMIANTE	0,70 €	850,00 €



Déposés dans les conteneurs de tri, les emballages coûtent 6 fois moins cher que s'ils étaient jetés dans la poubelle noire.
Pour la bouteille en verre, c'est 12 fois moins !



Coût € HT / hab.		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels (cartons)	Encombrants	Amiante	Tous flux
CHARGES	Structure	7,00 €	0,40 €	1,40 €	2,90 €	0,50 €	0,10 €		12,30 €
	Communication	0,20 €			0,10 €				0,30 €
	Prévention	0,76 €	0,10 €	0,06 €	2,08 €				3,00 €
	Pré-collecte	3,10 €	1,30 €	1,60 €					6,00 €
	Collecte	38,00 €	4,00 €	8,00 €	9,00 €	5,00 €	2,00 €		66,00 €
	Transport	6,65 €			10,85 €				17,50 €
	Tri, conditionnement traitement	40,10 €		10,28 €	15,00 €	1,00 €	0,12 €	0,70 €	67,20 €
PRODUITS	Produits industriels	1,72 €	2,92 €	4,50 €	5,76 €	1,20 €			16,10 €
	Soutiens	0,50 €	1,30 €	14,50 €	3,80 €	2,00 €			22,10 €
	Aides	0,30 €			0,20 €				0,50 €



POUR MIEUX COMPRENDRE...

Charges de structure : frais de fonctionnement services administratifs (ressources humaines, finances), assurances

Charges de prévention : achat de composteurs, loyer recyclerie...

Charges de pré-collecte : achat, entretien, maintenance du parc de bacs roulants et conteneurs de tri

Charges de collecte : toutes les charges sur les véhicules de collecte des ordures ménagères, charges de personnel de collecte et déchèterie, assurance des véhicules, frais de vidage des conteneurs de tri (emballages et verre), dépenses d'entretien du bâtiment technique

Charges de transport : coût du transport des déchets du quai de transit au site de traitement, du transport des bennes de déchèterie

Produits industriels : vente d'énergie et de matériaux (ferraille, cartons, plastiques ...)

Soutiens : recettes provenant des éco organismes

Aides : aides à l'emploi

6.2 LE DÉTAIL DES DÉPENSES

		CC Gérardmer Hautes Vosges		Moyennes nationales		
		Montant € HT	Part en %	Cumul	Part en %	Cumul
Poste n°1	[OMR] Transport/Traitement - Ventes	633 286 €	27%	27%	21%	21%
Poste n°2	[OMR] Collecte	519 624 €	22%	49%	18%	39%
Poste n°3	[Déchèterie] Transport/Traitement	353 566 €	15%	64%	17%	56%
Poste n°4	Structure	167 356 €	7%	72%	6%	62%
Poste n°5	[Papiers/Emballages] Transport/Tri	138 585 €	6%	78%	9%	71%
Poste n°6	[Déchèteries] Collecte	126 621 €	5%	83%	8%	79%
Poste n°7	Autres charges, autres flux et regroupement	111 815 €	5%	88%	5%	84%
Poste n°8	[Papiers/Emballages] Collecte	104 686 €	4%	92%	9%	93%
Poste n°9	Pré-collecte	81 417 €	3%	96%	4%	97%
Poste n°10	[Verre] Collecte/Transport	56 518 €	2%	98%	0%	97%
Poste n°11	Communication Prévention	45 066 €	2%	100%	2%	99%

Le poste "Autres charges, autres flux et regroupement" correspond aux charges techniques des autres flux générés par la collectivité (encombrants, déchets des professionnels...), aux charges saisies sur la ligne "Autres charges" ainsi qu'aux charges saisies sur les lignes de regroupement (hors transport / traitement).

TOTAL DES CHARGES :
2 338 540 €

6.3 LE DÉTAIL DES RECETTES

	Recettes 2022	Recettes 2023	Recettes 2024
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 813 967,00 €	1 949 185,00 €	2 041 419,00 €
Emballages hors verre Vente et soutiens matériaux	223 252,00 €	193 115,00 €	257 778,00 €
Redevance spéciale et facturation usagers (location bacs)	220 297,00 €	210 652,00 €	207 178,00 €
Déchèterie Vente et soutiens matériaux, facturation professionnels	123 455,00 €	165 128,00 €	141 111,00 €
Verre Vente et soutiens matériaux	48 446,00 €	46 622,00 €	56 660,00 €
Cartons professionnels Vente et soutiens matériaux	62 588,00 €	65 041,00 €	42 790,00 €
Ordures ménagères Soutiens, prestation collecte Tendon (jusq. 2023)	52 663,00 €	49 503,00 €	33 719,00 €

**TOTAL DES RECETTES :
2 780 655 €**

S'agissant des emballages et du verre, les soutiens financiers des éco-organismes et les produits de vente des matériaux représentent la majeure partie des recettes. Le portage des contrats avec l'ensemble des éco-organismes est assuré par le syndicat départemental Evodia. La vente des matières est également pilotée par le Syndicat (exceptée pour la ferraille de la déchèterie).



7

CONCERTATION ET GOUVERNANCE

La commission est composée de membres élus issus du conseil communautaire et des différents conseils municipaux :

Michel BERTRAND Vice-Président à l'environnement et aux déchets Maire de Xonrupt-Longemer				
Grégory BONNE Conseiller communautaire Élu de Gérardmer	Annie DELHUMEAU Élue de Xonrupt-Longemer	Jean-Guy DIDIER Élu de Champdray	François GEGOUT Élu de Gérardmer	Jacky GRIVEL Élu de Le Tholy
André JACQUELIN Conseiller communautaire, Élu de Gérardmer	Daniel MARIN Élu de Le Tholy	Laurent MONGAILLARD Conseiller communautaire, Élu de Xonrupt-Longemer	Éric PERRIN Élu de Granges-Aumontzey	Michel PILLERON Élu de Liezey
Jacky GRIVEL Élu de Le Tholy	Régis POIROT Élu de Xonrupt-Longemer	René STACH Conseiller communautaire, Élu de Granges-Aumontzey	Denis VIAL Élu de Liezey	

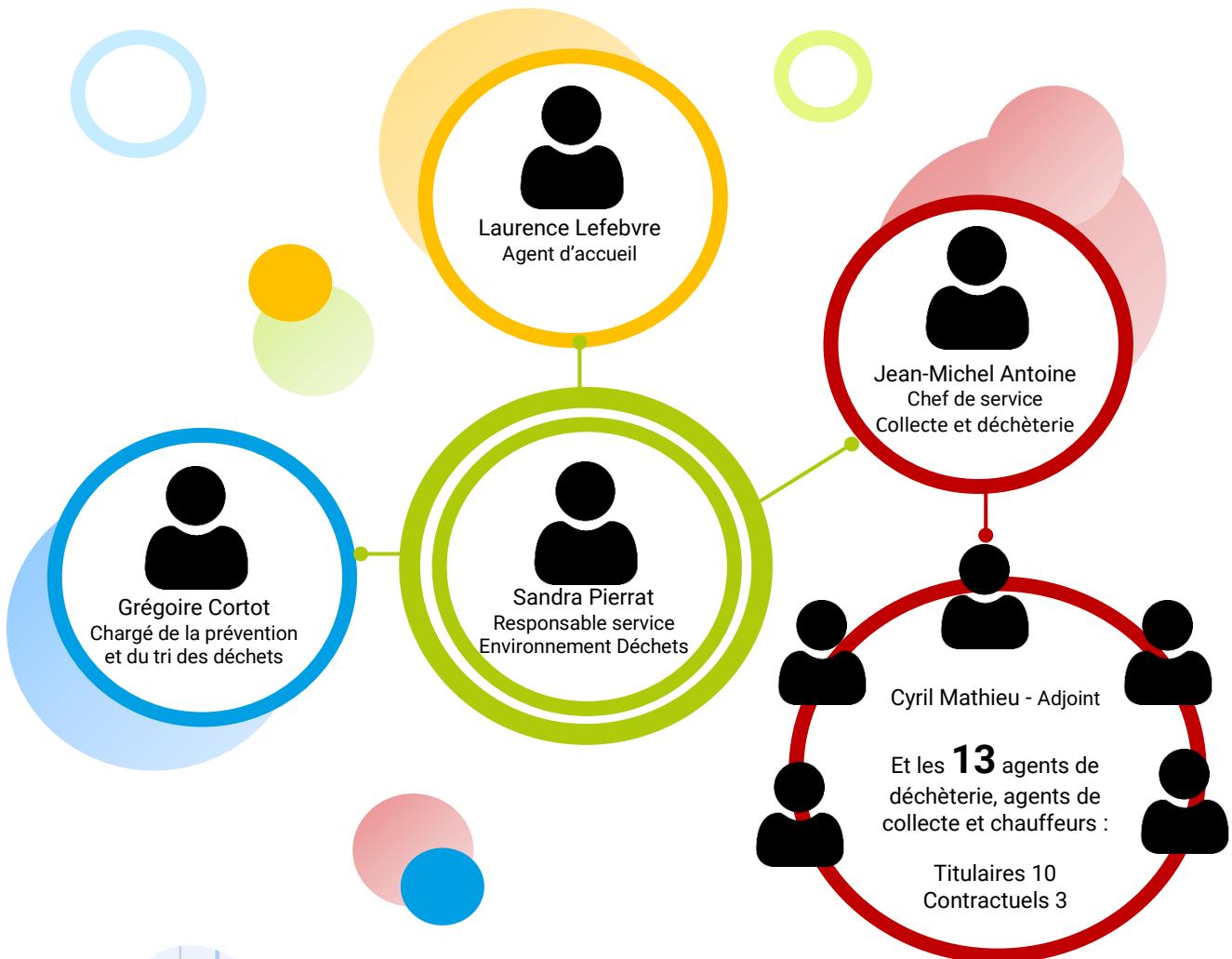


Dates des réunions 2024 :

22 janvier, 20 février, 24 juin,
9 septembre, 25 novembre

8

LES RESSOURCES HUMAINES



FORMATION

Programme local de prévention des déchets, formation d'intégration, tri des déchets dangereux spécifiques, sauveteur secouriste au travail, management, ce sont **21 jours** de formation qui ont été suivis en 2024 par les agents du service.

EMPLOI

5 saisonniers ont été recrutés en été pour remplacer les agents titulaires pendant leurs congés annuels.

ABSENCES



84 jours d'arrêt maladie ordinaire

93 jours d'absence suite à des accidents de service (hors prolongation agent en arrêt)

ACCIDENTS DE TRAVAIL

2 accidents de service ont été recensés en 2024



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÉRARDMER HAUTES VOSGES

16 rue Charles de Gaulle • 88400 GÉRARDMER
03 29 27 29 04 • contact@ccghv.fr

www.ccghv.fr

Rapport d'activité 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Directeur de publication : Stessy SPEISSMANN MOZAS (communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges)
Conception graphique : Sandra PIERRAT (communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges)
Crédits photographiques : Office de tourisme communautaire Gérardmer Hautes Vosges • Freepick • EVODIA